



CBD

Cannabidiol



L'essentiel

- Le CBD et le THC (Δ -9-tétrahydrocannabinol) sont les deux principales substances parmi plus de 100 contenues dans la plante *Cannabis sativa* (3). On trouve principalement le CBD au niveau de la fleur et des feuilles. (6)
- Il est présenté, à tort, sans effet psychoactif. En effet, pourvu d'une très faible affinité pour le récepteur CB1, il n'est pas « un cannabis mimétique » et ne présente pas les effets psychoactifs du THC. En revanche son action sur plusieurs autres récepteurs (sérotonine, dopamine, GABA, etc..) explique certains effets neurologiques et psychoactifs. (2)
- Les données récentes soulignent qu'il possède des propriétés psychoactives potentielles (antipsychotique, anxiolytique, aide au sevrage, antiépileptique, analgésique). (2) (7)
- Le CBD ne peut pas être utilisé en substitution du cannabis. Néanmoins ses propriétés pharmacologiques peuvent expliquer un effet anxiolytique et donc soulager certains sujets qui arrêtent le cannabis.
- Il est commercialisé d'une part comme un médicament pour le traitement de certaines formes rares d'épilepsie (Epidyolex) et d'autre part il est largement vendu sous différentes formes dans des boutiques dédiées ou en ligne. (6) (7)



Législation

Le CBD n'est pas un stupéfiant.

Les produits contenant du CBD peuvent contenir du THC.

La vente de fleurs et feuilles dont le taux de THC est inférieur ou égal à 0,3% est désormais autorisée (Décision du Conseil d'Etat du 29/12/2022) (8)

Tous les produits contenant plus de 0,3 % de THC sont considérés comme des stupéfiants et à ce titre interdits.

Les liquides de vapotage sont autorisés, sous réserve de conformité à la réglementation européenne (REACH).

Conséquences judiciaires possibles de la consommation :

Une infraction à la législation des stupéfiants, par exemple lors de la conduite automobile, peut être constatée car :

- les traces de THC éventuellement présentes dans les produits contenant du CBD peuvent passer dans le sang ou la salive.
- dans certaines conditions le CBD est transformé en THC (pyrolyse lors du vapotage, milieu acide) (6).





Usages

Usage pharmaceutique :

Le CBD pharmaceutique (EPIDYOLEX®) a une indication dans les formes rares d'épilepsie. (7)

Autres formes disponibles en vente libre non-pharmaceutique :

Toutes allégations thérapeutiques prêtées au CBD ne sont que spéculatives.



- Cosmétiques
- E-liquides destinés aux cigarettes électroniques
- Compléments alimentaires
- Tisanes et autres boissons
- Chocolats, bonbons
- Usage fumé
- ...

Une consommation non contrôlée, excessive et cumulée de ces produits pourrait aboutir à une accumulation de CBD chez un même sujet. (1)

Composition incertaine

Il peut y avoir **un décalage entre la composition affichée et réelle dans les produits à base de CBD** (présence possible de cannabinoïdes de synthèse). (7)

Une enquête réalisée par une revue grand public (60 millions de consommateurs - 2020) a montré notamment pour les produits analysés une différence parfois importante entre le taux de CBD annoncé et le taux réel retrouvé après analyse, voire la présence de THC supérieure à la limite autorisée. D'autres études retrouvent la présence de cannabinoïdes dans des produits de vapotage vendu comme du CBD. (7)

Le CBD est une molécule très instable, sensible à l'oxydation et à la lumière, or les formes non-pharmaceutiques sont vendues sans condition de conservation. (2)

Risques liés à la voie d'administration

- **associée au fait de fumer** : Fumer des substances psychoactives est un des modes de consommation les plus délétères sur la santé.
- **par vapotage** :
 - * complications judiciaires en cas de positivité à des tests de dépistage THC. (7) (cf.p.1)
 - * conséquences médicales, des cas d'atteintes pulmonaires, parfois mortelles, ont été **rapportés en lien avec la présence d'acétate de vitamine E dans les e-liquides ne répondant pas aux normes françaises et européennes.** (3)

Effets

Les effets secondaires sont principalement d'ordre neurologique, psychiatrique et digestif.

Les effets les plus fréquents (5) :



- Somnolence
- Diarrhée, vomissements, élévation transaminases
- Baisse de l'appétit
- Fièvre, fatigue

Le potentiel addictogène du CBD n'est pas suffisamment évalué. (3)

! Vigilance

Les interactions du CBD avec des médicaments peuvent induire des effets indésirables graves. (3)

C'est un **puissant inhibiteur de plusieurs enzymes hépatiques (notamment CYP2B6, 2C19 et 3A4), d'où un risque d'augmentation des taux sanguins de certains médicaments.** Il est nécessaire de réaliser une surveillance plus rapprochée (clinique et biologique) avec les médicaments concernés par ces voies métaboliques et particulièrement avec les médicaments à marge thérapeutique étroite notamment anticoagulants, les immunosuppresseurs et la méthadone **avec risque de surdose opioïde potentiellement fatale.** (7) Son élimination est très lente (la demi-vie = 70 h) on obtient l'élimination totale d'une prise après 2 semaines.

- **Important de rechercher systématiquement toute prise de produits médicamenteux ou non incluant le CBD, compte tenu de sa large diffusion actuelle.** (7)
- **Grossesse-Allaitement** : Données limitées sur l'utilisation du CBD chez la femme enceinte : **éviter son utilisation pendant la grossesse. L'allaitement doit être suspendu pendant la prise** par mesure de précaution. (5)

>> Signaler toute situation au CEIP-Addictovigilance : pharmacodependance@chu-nantes.fr

1. Décryptages N°45 Le CBD Stratégies commerciales et d'influence Association Addictions France Mars 2021

2. ANSM Comité scientifique permanent psychotropes, stupéfiants et addictions N°5 Février 2021

3. Addictovigilance n° 13 janvier 2020 Que devrait-on savoir sur la pharmacologie du cannabidiol ?

4. Pharmacologie du cannabidiol : points de vigilance, conséquences et risques chez l'homme J Micallef, A Natisse, B Revol Février 2022

5. RCP EPIDYOLEX®

6. MILDECA Décembre 2021 L'essentiel sur le CBD

7. Addictovigilance-Pharmacologie du CBD Décembre 2021

8. Arrêté du 29 décembre 2022